

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 24 janvier pour le jeudi 30 janvier 2020 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

**Séance du 30 janvier 2020**

**N° 61**

**Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire

Mr CARTE Claude, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle.

**Excusés :** Mme TRENTESAUX Claudine, Mr POMMERUEL Christian, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mr COQUELET Christophe, Mme ECOCHARD Laurence, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Absente :** Mme MOREL Rachel.

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr POMMERUEL Christian a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme DUFOUR Françoise.

Mr PERROT Marc a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr BRANCHE Pascal.

Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme PONCETY Claire.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 61 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mr Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 19 décembre 2019.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – Conventions de mise à disposition et portage foncier par EPF parcelles « Teppes du Chêne » Am119p et AM 143p**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de conventions concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles de terrains nus lieudit « Teppes du Chêne » par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune. Cette acquisition, d'une superficie totale d'environ 289 m2, permettra à la Commune de développer le projet de réaménagement de l'accès au collège et d'installation d'un site d'enseignement à proximité immédiate du collège, destiné aux enfants et adolescents ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé, de soins et rééducation.

Le montant de l'acquisition de ces parcelles suite à l'évaluation par le service de France Domaine, s'élève à 15 € HT le m2, frais de notaire et autres en sus.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée AM n° 119p « Teppes du Chêne » d'environ 189 m<sup>2</sup>, soit 2 835 € H.T.
- parcelle cadastrée AM n° 143p « Teppes du Chêne » d'environ 100 m<sup>2</sup> soit 1 500 € H.T.

Décision : accord à l'unanimité pour ces conventions de portage foncier et de mise à disposition pour la commune par l'EPF de l'Ain.

## **1.2. – Incorporation biens sans maître dans le domaine communal**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2019 listant les parcelles forestières sur la commune de Ceyzériat susceptibles d'être présumées « biens vacants sans maître », a été affiché en mairie pendant 6 mois.

Pendant cette période d'affichage, aucun propriétaire ne s'étant manifesté, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) ont notifié à Monsieur le Maire la liste des parcelles présumées comme « biens considérés sans maître » sur le territoire de notre commune.

En application de l'article L.1123-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il peut maintenant décider d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Monsieur le Maire invite en conséquence le conseil à délibérer.

Décision : le conseil décide à l'unanimité que les biens cités ci-dessous sont incorporés au domaine communal en application de l'article L.1123-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques :

Parcelles section cadastrale C n°10, 34, 135, 137, 149, 180, 184, 189, 190, 411, 461, 465, 486, 533, 535, 643, 644, 670, 747, 758, 1021,1086, 1128, 1130, 1223, 1230, 1236, 1238, 1306, 1322, 1336, 1356, 1421, 1793 et section cadastrale D n° 30, 49, 165, 227, 239, 243, 351, 500, 577.

## **1.3. – Conseil d'agglomération (CA3B) du 9 décembre 2019**

Madame I. Franck donne le compte rendu du Conseil Communautaire qui s'est réuni le 9 décembre 2019 à Viriat avec 51 points à l'ordre du jour. Plusieurs conseillers ont alerté le Président sur la difficulté à préparer un Conseil aussi dense en ayant les documents seulement quelques jours avant.

La première partie du Conseil a été consacrée au débat d'orientations budgétaires présenté par Claude Laurent et qui suit 2 axes principaux :

1 – Poursuivre et développer les investissements prévus qui représentent 33.2 millions d'euros.

2 – Développer le service aux communes et aux habitants.

Plusieurs interventions demandent une vigilance quant aux dépenses de fonctionnement qui ont augmenté. Le Président rappelle que cette hausse est en partie due au développement du service aux communes et que c'était une demande forte des élus depuis 2 ans.

D'autre part, comme pour les communes, il y a une inquiétude concernant la baisse des recettes de fonctionnement liée à la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des dotations de 1.3 % prévue en 2020.

M. Raquin s'est également exprimé pour faire part de sa déception quant au manque de budget prévu pour la transition énergétique.

Ces différentes observations et décisions d'orientations budgétaires seront reprises lors du vote du budget primitif 2020 qui aura lieu lors du prochain conseil communautaire le 3 février prochain.

Le conseil d'agglomération a ensuite délibéré sur le plan d'équipement territorial et validé le principe d'allouer 15 millions d'euros sur 3 ans répartis sur les 5 conférences territoriales et visant à permettre

au territoire de se doter des infrastructures nécessaires et correspondant aux besoins manifestés localement. La répartition de l'enveloppe triennale pour la Conférence Sud Revermont est de 2 356 257.44 € soit 140.50 € /habitant.

Les points suivants ont principalement concerné l'approbation de conventions et de contrats de territoire ainsi que l'approbation des rapports annuels 2018 des différents délégataires : SOGEPEA, CAR POSTAL, Léo Lagrange et des syndicats mixtes.

Le conseil a ensuite approuvé en fin de session la convention de partenariat avec le SIEA, votée à l'unanimité pour le déploiement de la fibre sur le territoire avec une contribution de la CA3B de 231 418 € /an pendant 15 ans.

Le compte-rendu complet de ce conseil communautaire important (125 pages) est à la disposition du conseil municipal et Madame Franck propose à ceux qui le souhaitent de leur transmettre par mail.

#### **1.4. – Suite déclassement rue Paul Berliet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les règles régissant le classement des voies dans le tableau de la voirie communale. Il ressort des principes élémentaires du droit que la commune ne peut pas classer dans le domaine public une voie qui ne lui appartient pas.

Dès lors, il convient de modifier la délibération n° 14/91 du 18 décembre 2014 par laquelle le Conseil municipal avait décidé d'incorporer dans le tableau de classement de la voirie communale la rue Paul Berliet, sous le numéro VC 60, située en zone d'activités économiques des Plans. A ce jour, la dite voirie est propriété de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et reste partie intégrante des parcelles cadastrées ZA 107, 108, 113 et 122. Il est précisé que les divisions cadastrales nécessaires à la définition des espaces affectés à la voirie et aux espaces de circulation n'ont pas été réalisées à ce jour.

Décision : le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de modifier sa délibération n° 14/91 du 18/12/2014 en ce qu'elle décidait l'incorporation de la rue Paul Berliet dans le tableau de classement de la voirie communale.

Le tableau de classement des voies ainsi que le plan seront modifiés en conséquence.

- le retrait de la délibération n° 19/66 du 19/12/2019 prescrivant l'enquête publique pour le déclassement de cette voie, ainsi que le retrait de l'arrêté n° 2020/05 du 14 janvier 2020 prescrivant l'enquête publique.

## **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

#### **2.1. – SIEA : comité syndical du 27/01/2020**

Gilbert CHABAUD, comme suppléant, et Mr Claude CARTE, comme titulaire, ont participé à cette AG du 27/01 qui s'est déroulée à Péronnas.

A l'ordre du jour, principalement le DOB, « débat orientations budgétaires » pour préparation des budgets qui seront votés en AG le 22/02.

Pour information en ouverture, un protocole a été signé avec NATURAIN, régie départementale qui gère le parc des oiseaux à Villars-les-Dombes, pour la pose d'une borne de recharge électrique, d'ombrières avec panneaux photovoltaïques et une rénovation de l'éclairage public.

Pour le DOB, reconduction de l'expérimentation photovoltaïque dont a bénéficié Ceyzériat en 2019 et présentation des enjeux 2020 principaux.

## **2.2. – Forêt : reboisement**

L'opération d'investissement de reboisement sur les parcelles 11 et 8 a bien été réalisée en fin d'année pour l'ensemble des feuillus (4000 plants pour mémo).

Avait été annoncée lors du conseil de novembre, la participation du CME à ces plantations.

Événement réalisé et pleinement réussi le mercredi 15 janvier matin avec une réunion en préalable de présentation du patrimoine forestier et la participation de la commission forêt et de l'ONF.

Le CME et sa dynamique animatrice ont donc pu s'immerger dans le métier de planteur avec les vrais outils et les difficultés du terrain. Devant le succès rencontré par les enfants, sera proposée les années suivantes une demi-journée dans les bois permettant de valoriser la réalisation de ce reboisement aux CME successifs, montrer le travail annuel effectué en entretien qui pour 2020 coûtera 2 500 € et sensibiliser à l'environnement en ramassant sur une zone choisie des protections dites « biodégradables ».

La radio RCF a recueilli le témoignage du CME qui sera diffusé le 05/02 à 19h15 et le 08/02 à 10h03.

Le programme travaux 2020 comprendra :

1- L'entretien des parcelles 11 et 8 par l'ONF pour 2 500 €.

2- Le broyage des cloisonnements de la parcelle 20 pour le futur affouage et le broyage le long de la voie ferrée du côté de la zone des plans pour 2 200 € (pour mémo, l'autre côté a été fait en 2019 en même temps que la préparation du reboisement).

3- La vente des bois feuillus sur les parcelles 9 et 20 avec 2 900 € de charges (abattage, débardage et encadrement ONF).

## **2.3. - Information sur platanes de la place du Mont-July :**

Un des deux platanes présente de fortes zones de maladie conduisant à une fragilité des branches et des problèmes de sécurité sans oublier la potentialité que cette maladie soit le chancre pour laquelle des dispositions d'éradication sont indispensables. L'ONF a été missionné et est venu sur place. Il effectuera un rapport d'expertise des deux sujets permettant de savoir s'il faut couper ou pas un ou les deux arbres. Si tel est le cas, une refonte de l'espace et une communication préalable seront à effectuer.

## **2.4. – A.G. des sapeurs-pompiers**

L'assemblée générale du corps et de l'amicale des sapeurs-pompiers a eu lieu le 12/01/2020.

131 interventions ont jalonné l'année avec plus de 70% pour le secours à la personne.

16 personnes constituent le corps sous le commandement de Nicolas PARIS.

La municipalité a été remerciée pour son soutien et l'achat du véhicule.

Côté amicale, Sandrine CHAMBON est remplacée par Justine TEMPORAL.

## **QUESTION N°3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

### **3.1. – Commission travaux du 27/01/2020 et travaux en cours**

Monsieur Jean-Jacques Bourgier rappelle à l'assemblée l'ensemble des travaux réalisés en 2019. Il fait ensuite le point sur l'ensemble des travaux projetés en 2020, y compris le programme de voirie confié pour son exécution à la communauté d'agglomération.

### **3.2. – Travaux en cours**

- Salle polyvalente : remplacement de l'ensemble des douches. L'entreprise CLERE a bien effectué ces travaux de modernisation, mais devra remplacer les grilles d'évacuation de sol par du matériel de plus grosse section, afin de limiter au maximum la rétention d'eau au sol.  
Devis en cours concernant la reprise des peintures.
- Les derniers travaux des agents communaux (hors entretiens divers) :
  - Ecole primaire : modification de la clôture, pose de portillon autour du garage à bicyclette, remplacement du filet pare-ballons.
  - Salle plurivalente : pose d'une clôture et portillon sur le palier de la montée d'escalier extérieur.
  - Centre festif : déplacement de l'écran vidéo, et du rideau arrière.
  - Pose de supports bicyclettes devant la Panouille et la Poste.
  - Prochainement : suppression de la haie située en haut du talus le long du terrain de football.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Commissions urbanisme du 15 janvier 2020**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

OLIVIER Jacques

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° Lot N° 6 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1225 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

BADOUX Michel

Sur un terrain situé Clos des Trèfles

Parcelle(s) N° Lot N° 7 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 842 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

COINTY Bertrand

Sur un terrain situé 631B route de Revonnas

Parcelle(s) N° 1095 Section D située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1567 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

AIN HABITAT

Sur un terrain situé Route de Jasseron

Parcelle(s) N° 567, 562, 575, 561, 576, 555, 563, 577, 549, 556, 578, 550, 579, 551 & 580 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2382 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS

#### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

CHICHOUX Jacqueline

Sur un terrain situé 562 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 346 Section AC située(s) en zone UAa

D'une superficie totale de 576 m<sup>2</sup>

POUR L'ÉDIFICATION D'UN CARPORT

NEGRON Béatrice et PERNOD Eric  
Sur un terrain situé 17 allée des Bouleaux  
Parcelle(s) N° 318 Section AB située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1051 m<sup>2</sup>  
POUR LA RÉFECTION DES TOITURES MAISON ET GARAGE

NEGRON Béatrice et PERNOD Eric  
Sur un terrain situé 17 allée des Bouleaux  
Parcelle(s) N° 318 Section AB située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1051 m<sup>2</sup>  
POUR LE CHANGEMENT DES HUISSERIES

BESSON Pierrette  
Sur un terrain situé 2 allée des Sorbiers  
Parcelle(s) N° 376 Section AB située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 959 m<sup>2</sup>  
POUR LA CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT

BOTTON Christelle  
Sur un terrain situé 123 chemin de Saumont  
Parcelle(s) N° 404 & 900 Section D située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1200 m<sup>2</sup>  
POUR LA MODIFICATION D'UNE OUVERTURE EN FAÇADE OUEST

#### **DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL**

Demande de Madame CHURLET  
Sur un terrain situé chemin du Colombier  
Parcelle(s) N° 305 Section AL située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 3700 m<sup>2</sup>  
LA CONSTRUCTION DE 3 MAISONS INDIVIDUELLES

#### **DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION**

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé Le Village  
Parcelle(s) N° 974 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 47 m<sup>2</sup>  
VENTE PERRIN / GADIOLLET

Demande de Maître Anne DI GUARDO-ETIEVANT  
Sur un terrain situé L'Epinet  
Parcelle(s) N° 382 Section AK située(s) en zone UBa et 265 m<sup>2</sup> en 1AUa  
D'une superficie totale de 1672 m<sup>2</sup>  
VENTE MANCIER

Demande de Maître Anne DUBOIS  
Sur un terrain situé 185 route des Métras  
Parcelle(s) N° 341 Section AC située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 316 m<sup>2</sup>  
SUCCESSION FAVRE

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé Allée des Biches  
Parcelle(s) N° 412 & 414 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 769 m<sup>2</sup>  
VENTE DELL'AQUILLA / MATASSONI

Demande de Maître Thierry MANIGAND  
Sur un terrain situé En Besson  
Parcelle(s) N° 927 Section C située(s) en zone A  
D'une superficie totale de 159 m<sup>2</sup>  
VENTE CONSORTS DEVAUX / CHAIBI

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé Le Village  
Parcelle(s) N° 974 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 47 m<sup>2</sup>  
VENTE PERRIN / GADIOLLET

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé L'Épinet  
Parcelle(s) N° 634 Section D située(s) en zone 2AU  
D'une superficie totale de 4620 m<sup>2</sup>  
VENTE CHEVAT / THERY

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé chemin de la Gare  
Parcelle(s) N° 150p Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 743 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / BASSIER \_ DUFOUR

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé chemin de la Gare  
Parcelle(s) N° 150p Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 863 m<sup>2</sup>  
VENTE AFA / COLLET

Demande de Maître Anne DI GUARDO-ETIEVANT  
Sur un terrain situé L'Épinet  
Parcelle(s) N° 382 Section AK située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1937 m<sup>2</sup>  
VENTE MANCIER / COULON

### **4.2. – Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 19 décembre 2019, suite à sa révision, est devenu exécutoire depuis le 25 janvier 2020.

Il rappelle que la délibération du 26 mars 2006 a institué le droit de préemption urbain sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 20 décembre 2005. Suite à la révision dudit Plan Local d'Urbanisme, les intitulés de certaines zones ont été modifiés.

Il convient maintenant de redéfinir les zones soumises au droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones ci-après :

- UA et sous-secteurs UAa et UAc
- UB
- UBb

- UX et sous-secteur UXd
- UXa
- UE
- 1AU et sous-secteurs 1 AU1, 1 AU2 et 1 AU3
- 1AUE
- 2AU

Le conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoins, le Droit de Prémption Urbain, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS**  
**(C. TAVEL)**

Mme TAVEL présente les comptes rendus suivants au conseil :

**6.1. – A.G. Club Alpin**

L'association compte 36 adhérents.

L'école d'escalade est positionnée sur les créneaux du lundi et du mercredi. Ils sont complets soit 24 jeunes entre 7 et 15 ans.

Il reste des places sur le créneau du mardi pour les adultes.

Cette année l'école fonctionne avec un co-encadrement (un bénévole et un salarié).

Action 2019 : renouvellement des prises de la paroi.

Séances de Skelin, course d'orientation.

En 2020 : renouvellement de la labélisation école.

Bilan financier : 784, 88 euros de bénéfice.

Au total : 4026, 40 euros sur le compte.

**6.2. – A.G. Ceyzériat Revermont VTT**

L'association compte 20 adhérents, tous présents.

**Remerciements :**

- à la mairie de Ceyzériat pour la subvention, le prêt du local technique ainsi que la salle pour les réunions.
- à la mairie de Cize pour le prêt de la salle des fêtes le jour de la randonnée.
- aux différents sponsors, soit financiers, soit pour leur aide matérielle.

**Faits marquants de l'année :**

- organisation randonnée en avril.
- participation à de nombreuses randonnées ou courses dans l'Ain, voir même dans d'autres départements.
- stage de pilotage avec mono à La Plagne avec la moitié du club qui prend en charge une partie des frais de stage.

**Bilan financier :**

- 1674 €
- randonnée : faible participation à cause du temps (98) avec un gain "seulement" de 700 €.
- le club participe en partie aux frais du stage de pilotage (le gros poste de dépenses).



- les frais d'inscription ne couvrent que la cotisation à la fédération.  
Budget prévisionnel à l'équilibre : 5270 € de dépenses et de recettes, en misant sur une recherche supplémentaire de sponsors et en décalant la course plus tard (12 avril avec espoir de temps ensoleillé et sans autre compétition en même temps).

### **Projets :**

- stage maintenu sans définir pour l'instant l'endroit.  
- veste d'hiver aux couleurs du club.

### **6.3. – A.G. Don du sang**

La présidence est assurée par Mr Valette.

### **Activité de l'année :**

4 membres ont suivi la formation PIF afin de pouvoir intervenir dans les écoles.  
Participation à la virade de l'espoir.  
Bilan des dons : 5 collectes soit 301 dons contre 342 en 2018 et 307 en 2017

### **Bilan financier :**

- 1 284,87 € pour l'exercice.  
Reste en caisse : 10 704 €.  
Raison : pas de manifestation durant l'année alors que les dépenses restent inchangées.  
Assurance, frais AG, dons, Union départementale, galettes pour les prélèvements, repas bénévoles.  
Renouvellement du bureau : renouvellement du tiers sortant.  
Vote en AG de la fusion des associations de Ceyzériat et Montagnat/St Just.  
La fusion aura lieu durant l'année 2020 après le vote de Saint Just/Montagnat.

### **Autres projets pour 2020 :**

Remise en place de la farfouille le 6 septembre 2020.  
Pièce de théâtre des CEYZE-acteurs le 7 février au centre festif.  
Challenge des enfants pour ramener des donneurs de sang.  
Projet école.

### **6.4. – A.G. Association « Roule avec Jérôme »**

### **Actions de l'année :**

2 soirées en 2019 qui ont rapporté 5977,78 euros.

Les actions : réparation du fauteuil roulant et de l'appareil de drainage lymphatique, participation au restant à charge des traitements.  
Pour 2020 : prise en charge d'un nouveau matelas.  
L'association remercie la commune, les participants aux soirées, les bénévoles.  
Prochain spectacle le 14/11/2020.  
Nouvelles de Jérôme : actuellement Jérôme est rentré dans un protocole de soins sur Paris dans le but de stabiliser son état de santé.

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

Mme Françoise DUFOUR informe le conseil que la réunion pour l'élaboration du calendrier des manifestations s'est tenue en novembre avec Mr Santon, Président du comité d'initiative.

Elle expose ensuite au conseil les points suivants :

### **7.1. – A.G. Union Musicale**

Pour 2019 :

L'Union musicale se compose de 36 membres dont le nombre se stabilise.

Le rapport des activités atteste des nombreuses manifestations des musiciens sur Ceyzériat et au-delà (fête de la musique à Bourg en Bresse, concert des unions musicales lors du festival, cérémonie des vœux du Conseil municipal). Le projet Hans Zimmer s'est avéré le moment fort de l'année. Il a nécessité de nombreuses et exigeantes répétitions, un effort conséquent des musiciens salué par Madame Balivet leur dirigeante. Il a permis de créer une forte dynamique dans le groupe.

C'est ainsi que malgré une charge annuelle d'environ 5300 euros, le budget de l'année 2019 affiche un bénéfice de 7 342 €, le loto et la manifestation de la fête du 13 juillet ayant permis de dégager un bénéfice substantiel.

Budget :

Les détails sont fournis sur les dépenses (produits pour les manifestations, partitions et achats de matériel) et recettes. Le Conseil municipal est remercié pour le versement de sa subvention. Pour minimiser leurs dépenses et augmenter leurs recettes, les musiciens n'ont pas hésité à s'investir (vente de bugnes, organisation de jeux de boules, loto, confection de repas et vente de boissons).

Les rapports : moral, des activités, du budget, présentés ont été votés à l'unanimité.

En 2020 :

La cotisation de 20 euros reste inchangée.

Les tenues vont être renouvelées. Dans le cadre du « plan fanfare » un dossier de subvention à la région Auvergne-Rhône Alpes est constitué.

Les nombreuses dates de répétitions sont mises en place. L'Union musicale sera présente le 2 février à Revonnas, le 4 avril pour le concert « Goutte de Cuivres au Centre festif, le 12 avril pour l'inauguration de la Foire aux Vins, le 8 mai au Monument, le 30 mai pour le concert de Printemps, le 6 juin pour la Fête de l'École de Musique, le 21 juin à Bourg pour la fête de la Musique, le 3 juillet pour le concert de quartier de Domagne, le 5 juillet à Viriat pour le festival de musique, le 13 juillet aux côtés de la Mairie, en partenariat avec le Comité d'Initiative lors de la fête nationale.

Pauline Jonville, Présidente de la Maison de la Musique, a dévoilé leur projet 2019 ayant pour thème le Jazz et le Funk et le Ceyzé Jazz Band a fourni les renseignements concernant ses animations.

Pour conclure les bons vœux du Conseil municipal sont renouvelés, la qualité des prestations proposées et l'intérêt porté par les habitants à leurs manifestations soulignés, l'étroite collaboration avec la Maison de la musique, le Ceyzé Jazz Band remarquée. Madame Dufour annonce son prochain départ du Conseil municipal et remercie l'ensemble des musiciens pour leurs animations et les différents dirigeants pour leurs dialogues constructifs, leur étroite collaboration.

## **7.2. – A.G. Anciens Combattants**

La réunion accueille 3 anciens combattants de Jasseron : Messieurs Berry, Raymond, Convert et M. Clermidy de Revonnas et se déroule en présence de M. Carte Correspondant Défense, de Me Dufour Adjointe, de M. Rivoire Président de la FNACA locale et en fin de réunion de M. Tournier.

M. Pagelot a tenu à en partager un moment et en a été remercié.

Une minute de silence est demandée par M. Bouvard Président, et observée suite aux décès de Messieurs Mercier et Grobon.

M. Roland Curt cède la place pour le rapport des activités à Me Froment, laquelle souligne la présence constante des anciens combattants aux cérémonies officielles organisées par la Mairie. Ensuite, M. Curt rappelle à l'assemblée le parcours de Messieurs Mercier et Grobon et souligne la présence constante de M. Eudo aux cérémonies en tant que porte-drapeau de leur association. Il indique que les 9 et 10 juillet 2019, 37 collégiens se sont rendus au camp de concentration de Natzweiler-Struthof et que cette initiative est régulièrement reconduite. Il souhaiterait qu'ensuite ils en fassent le compte-rendu. Il donne aussi lecture de deux courriers : celui de M. Mercier qui, en 1974, souhaitait voir se « rassembler » la FNACA et les Anciens Combattants de Ceyzériat et de M. Gringoz du 10 mars 1987 qui précisait aussi qu'une « fusion est souhaitée ».

Le rapport budgétaire présenté souligne un excédent de 384,80 euros pour l'exercice écoulé et un montant de réserves de 4536,12 euros.

Pour 2020, Monsieur Bouvard informe des démarches faites auprès des anciens combattants des villages proches de Jasseron et Revonnas pour une collaboration. Aucune décision n'est toujours pas prise pour se mettre sous l'égide de « Passeurs de Mémoire » par l'association qui se contentera de s'associer aux projets qui y seront menés. Le regroupement est reporté. Demande lui est faite pour devenir le Président de leur association, ce qu'il consent finalement à accepter et est entériné à l'unanimité des présents et représentés.

La parole est donnée successivement à M. Carte et à Me Dufour, lesquels remercient les membres de l'association de leur invitation et leur renouvellent leurs meilleurs vœux, surtout de santé. Ils félicitent Monsieur Bouvard pour sa récente élection au poste de Président.

Monsieur Carte souligne le respect et la reconnaissance que nous devons à tous ces soldats qui se sont battus pour notre liberté et constate que malgré un engagement constant au service de la mémoire il demeure toujours un peu plus difficile pour eux de se mobiliser. Compte tenu de l'existence de « Passeurs de Mémoire » et selon la citation dictant que « l'union fait la force » il croit que ce serait une belle manière d'assurer la pérennité auprès de la jeunesse du devoir de Mémoire qui les anime.

En tant qu'adjointe déléguée aux Affaires culturelles et patrimoniales et l'événementiel, Mme Dufour remercie l'association pour le suivi des commémorations ainsi que les enseignants et leurs élèves du groupe scolaire du Vallon, les enfants du Conseil Municipal d'enfants pour leur implication. En tant que créatrice de « Passeurs de Mémoire » elle souligne le fait que les identités respectives des associations sises à Ceyzériat sont respectées par cette structure, que la prise de leur carte reste garante de leurs droits. Pour le devoir de mémoire elle regrette que face aux générations futures elles ne se présentent pas unies sous le couvert de « Passeurs de Mémoire » puisque les objectifs sont pour tous de ne pas faire oublier que des hommes ont sacrifié leur vie pour préserver notre liberté et de continuer à œuvrer pour faire disparaître les discriminations et préserver la paix.

La réunion se poursuit avec la remise d'un « Diplôme d'honneur » à M. Robert Eudo pour les 10 années passées au service de l'association des anciens combattants en tant que porte-drapeau et s'achève avec le verre de l'amitié offert par la Mairie de Ceyzériat.

## **QUESTION N° 8 – Questions diverses**

### **8.1. – Demandeurs d'emploi**

	H	F	I	N.I.	Total
<u>Janvier 2020</u> :	71	55	100	26	126

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,